Informations importantes SIRTOM

Depuis le 1er janvier 2019, le SIRTOM de la région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques. Vous pourrez déposer tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune. La nouveauté : tous les...

...emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, et en carton. Faute de savoir comment les recycler, les autres plastiques étaient jetés jusque là avec les ordures ménagères. Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom préconise de déposer les déchets « papier » dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

D'autre part, rappelons que le SIRTOM a également mis en place un dispositif favorisant le réemploi, la récupération et la réparation d'objets, meubles et matériaux. Il s'agit d'un site gratuit d'annonces entre habitants du territoire du SIRTOM, le « Troc Sirtom Brive ». Véritable vide grenier virtuel permanent et de proximité, il est consultable sur : www.troc-sirtom-brive.fr